

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Lubrizol-a-Rouen-communication-en-ecran-de-fumee>



École & société

Lubrizol à Rouen : communication en écran de fumée ?

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 11 octobre 2019

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Survenu le jeudi 26 septembre, l'incendie de l'usine Lubrizol dans l'agglomération rouennaise a mis en émoi et frappé l'ensemble de la communauté éducative mais aussi les citoyens de la région.

L'incendie n'est pas qu'un incident local. C'est une catastrophe écologique d'ampleur nationale qui doit être traitée comme telle.

La gestion de cette crise, menée par les services de l'État a profondément désorienté la communauté éducative s'agissant notamment de la communication d'informations précises en direction des familles et des personnels qui s'apprêtaient à rejoindre les établissements.

Confinement, déplacement des personnels, accueil des élèves, établissements concernés... Des mesures floues voire contradictoires ont circulé par des canaux différents, ralentissant voire obstruant l'application de consignes de sécurité pourtant essentielles.

La chaîne d'alerte a subi de graves dysfonctionnements : pour exemple, les SMS aux directeur-trice-s d'école ne sont parvenus qu'à 9 heures du matin alors que le Préfet avait demandé à la population de limiter les déplacements 2 heures avant. Le principe de précaution le plus élémentaire, pour ne pas dire évident face à l'incendie d'un site classé Seveso haut, à savoir le confinement des élèves à leur domicile, à défaut dans les écoles et établissements n'a pas été enclenché dès le début de l'incident. Pourquoi ?

Le SE-Unsa et sa fédération l'Unsa-Éducation s'inquiètent du fait que, au-delà des exercices désormais réguliers de PPMS sur ce territoire, la communication lors de tels événements soit encore si peu maîtrisée.

L'Unsa Éducation et le SE-Unsa demandent :

- que tout signalement d'incident ou de trouble lié à cet événement soit répertorié et communiqué au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail départemental (CHSCT-D)
- que les CHSCT extraordinaires qui se tiennent tirent les enseignements de ce grave accident et clarifient les chaînes d'informations et de décisions quand un événement de ce type se produit.

L'incendie de l'usine Lubrizol et de l'entrepôt Normandie Logistique qui la jouxte, n'était pas un exercice, mais bien un incident majeur. Il met en évidence le fait que les entraînements répétitifs ne suffisent pas pour faire face et répondre aux besoins du terrain.

Les conséquences de cet incendie sur l'ensemble de la communauté éducative et la population ne s'arrêteront hélas pas là. Les conséquences de cette catastrophe industrielle et écologique ne sont aujourd'hui pas toutes répertoriées.

Le SE-Unsa a, à ce jour, l'assurance que les droits de retrait exercés par les personnels ont été pris en compte pour le jeudi (jour de l'accident) et le lendemain.

Cependant, encore une semaine après les faits, des écoles ont été contraintes de renvoyer les élèves après l'émanation de substances irritantes et d'odeurs incommodantes.

Aucun retrait de salaire ne sera opéré pour les personnels concernés.

Deux semaines après cet événement, le SE-Unsa exige que toutes les leçons soient tirées de cette catastrophe par un retour d'expérience afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble de la communauté éducative mais aussi de tous les citoyens.

Des leçons tant au plan local qu'au plan national.

La gestion de catastrophe de ce type doit faire l'objet de protocoles à la hauteur des enjeux, des exercices doivent avoir lieu sur tous les territoires à risque objectif. La question de l'immédiate proximité d'établissements scolaires avec des sites classés Seveso haut doit également être posée.

La SE-Unsa sera pleinement attentif sur les suites de cet événement et sur les réponses apportées sur le long terme.